



Le Journal du Jura  
2501 Bienne  
032/ 321 90 00  
www.journaldujura.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 9'482  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 832.10  
N° d'abonnement: 832010  
Page: 11  
Surface: 54'109 mm<sup>2</sup>

**TRAMELAN ET BÉVILARD** Le club de cinéma pour jeune public La Lanterne Magique sensibilise les enfants à la notion de propriété intellectuelle

## Le droit d'auteur expliqué aux enfants



Par le biais d'une action de sensibilisation, le club de cinéma pour enfants La Lanterne Magique entend expliquer aux cinéphiles en herbe les notions de propriété intellectuelle et de droit d'auteur. LDD

### MELANIE BRENZIKOFER

La Lanterne Magique s'engage dans une action de sensibilisation à la propriété intellectuelle et invite les enfants à prendre conscience de ce que signifient les droits d'auteur. Dans le Jura bernois, deux séances traiteront de cette problématique et sont agendées mercredi 5 février, à 14h, au Cinématographe de

Tramelan, et à 16h, au Palace de Bévillard.

### Expliquer sans culpabiliser

Conformément à ses objectifs d'éducation à l'image, le club de cinéma pour enfants La Lanterne Magique a choisi d'expliquer les enjeux de la propriété intellectuelle en sensibilisant le jeune public à la notion de droit d'auteur et

cela, de manière ludique et non culpabilisante. Copier une œuvre d'art, est-ce illégal? Comment un artiste peut-il vivre de son travail? Comment faire comprendre de façon simple ce qu'est une œuvre d'art, un auteur et ses droits? En répondant à toutes ces questions, La Lanterne Magique tentera de faire prendre conscience que chaque création est le fruit du travail d'une



personne et que chaque travail mérite salaire.

### Une action d'une durée de six ans

«Cette action de sensibilisation a débuté en Suisse alémanique l'année dernière et durera six ans, afin de toucher tous les clubs du pays», explique Raphaël Chevalley, responsable de presse pour La Lanterne Magique. «Aujourd'hui, avec internet, les enfants sont confrontés très tôt aux téléchargements. Pour eux, c'est un sujet brûlant», poursuit-il.

Concrètement, cette intervention se déroule en deux temps. Premièrement, comme à l'accoutumée, avant chaque projection, les membres du club reçoivent, à la maison, un exemplaire du journal de La Lanterne Magique, à lire avec leurs parents. En temps normal, cette brochure présente le film à venir et ses particularités. «Dans ce cas précis, on définit tout d'abord ce qu'est une œuvre: un film, une chanson, un livre, une peinture, une bande dessinée. Puis, on explique que, pour qu'elle existe, il faut l'imaginer, l'inventer, la créer et qu'elle appartient à son auteur», relève Raphaël Chevalley.

### Un spectacle instructif

Le jour de la projection, un petit spectacle instructif et

amusant, dans un langage adapté à l'âge des enfants, est joué sur scène par trois comédiens. Ces derniers mettent en scène l'histoire d'un musicien qui invente une mélodie et se la fait «voler» par un DJ qui se l'approprie et en tire beaucoup d'argent. Là encore, comme à l'accoutumée, les enfants sont invités à réagir et à répondre à quelques questions.

Partant du principe qu'une œuvre artistique est tout ce qui naît de la créativité et de l'intelligence des humains et qu'il en existe de toutes sortes, le club des cinéphiles en herbe rappelle alors à ses auditeurs que seul l'auteur peut décider de l'utilisation de ce qui lui appartient et que ces fameux droits d'auteur lui permettent de vivre de son travail et de poursuivre ses créations.

### Un club pour les enfants de 6 à 12 ans

Enfin, rappelons que La Lanterne Magique est destinée aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Elle est active dans 75 localités en Suisse et dans dix pays de par le monde. Par ailleurs, ses projections se font dans huit langues différentes.

 [www.journaldujura.ch](http://www.journaldujura.ch)

Découvrez d'autres articles consacrés

à La Lanterne Magique dans nos archives.